

## Décision relative à une demande de changement de dénomination d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*  
*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties*  
*législative et réglementaire,*  
*Vu la demande de changement du nom commercial du produit phytopharmaceutique **VITAVAX EXTRA***

de la société                    **CHEMTURA EUROPE LTD**  
enregistré(e) sous le    n°2013-1557

Le changement de dénomination du produit référencé ci-après **est autorisé** en France.

Informations générales sur le produit	
Nom(s) du produit	
Nouvelle dénomination	VITAVAX EXTRA
Ancienne dénomination	VITAVAX 200FF
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	CHEMTURA EUROPE LTD Kennet House 4 Langley Quay Slough, Berkshire SL3 6EH ROYAUME-UNI
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	17,5 % - carboxine 17,5 % - thiram
Numéro d'intrant	8800011
Numéro d'AMM	8800011
Fonction(s)	Fongicide
Gamme d'usages	Professionnel

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

**24 AOUT 2015**

Pour le directeur général  
de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail  
Et par délégation  
Le directeur général adjoint scientifique

  
GÉRARD LASFARQUES

**Marc MORTUREUX**  
Directeur Général de l'Agence nationale  
de sécurité sanitaire de l'alimentation,  
de l'environnement et du travail (ANSES)